



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°3716 du 3 mars 2026 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet des mesures envisagées face à la hausse des prix de l'énergie liée à la crise au Moyen-Orient

1. Le Gouvernement soutient-il les efforts de la Commission européenne de mettre en place des mesures de stabilisation des prix ?

Le Gouvernement suit de très près l'évolution de la situation énergétique internationale, fortement perturbée depuis le début de la crise au Moyen-Orient. Cette surveillance constante s'effectue en coordination étroite avec les pays voisins, l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie. La participation du Luxembourg à l'action internationale coordonnée consistant à libérer une partie de ses réserves pétrolières démontre clairement son engagement à contribuer aux efforts collectifs.

2. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre afin d'éviter une flambée des prix de l'énergie ?

Plusieurs mécanismes sont déjà en place qui atténuent considérablement l'impact des tensions géopolitiques sur les prix de l'énergie pour les consommateurs luxembourgeois :

- Pour les produits pétroliers, grâce au système de prix maxima, les consommateurs luxembourgeois sont protégés contre toute augmentation abusive des tarifs dépassant les évolutions fondamentales du marché pétrolier.
- En ce qui concerne l'électricité et le gaz, les fournisseurs procèdent généralement à des achats sur deux à trois ans, ce qui protège les consommateurs contre les variations brusques des marchés.
- Par ailleurs, afin de soutenir les prix de l'électricité, le Gouvernement a décidé, fin 2025, d'apporter une contribution annuelle de 150 millions d'euros aux coûts de réseau pour les années 2026 à 2028.
- À cela s'ajoutent des aides ciblées, telles que le complément de vie chère ainsi que la prime énergie, qui sont destinées à soutenir les ménages les plus vulnérables et qui ont été augmentées considérablement ces dernières années.

Si des mesures politiques additionnelles devaient s'avérer nécessaires afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité de notre économie, le gouvernement examinerait avec soin les instruments à sa disposition et déterminerait lesquels pourraient être appropriés à mettre en œuvre.

3. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre afin d'éviter qu'une flambée des prix de l'énergie se répercute négativement sur l'économie en général ?

Le Gouvernement agit simultanément sur la gestion immédiate de la situation et sur le renforcement structurel de la résilience énergétique du pays.

À court terme, la sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz demeure assurée, ce qui constitue un élément essentiel pour protéger l'économie contre les perturbations. Les mécanismes existants, tels que les prix maxima pour les carburants ou les achats à long terme pour l'électricité et le gaz, contribuent également à amortir les chocs potentiels.

En ce qui concerne l'estimation de l'impact économique de la guerre au Moyen-Orient à moyen et long terme, il est encore trop tôt pour en fournir une évaluation fiable. Comme le soulignent des organisations internationales telles que la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI), il est actuellement impossible de prévoir les conséquences à moyen terme, qui dépendront de l'intensité et de la durée du conflit. Des informations plus précises pour le Luxembourg seront disponibles en mai 2026 avec les prévisions d'inflation du STATEC, puis en juin 2026 lors de la publication de la note de conjoncture du STATEC. L'objectif global demeure toutefois de renforcer la résilience du Luxembourg face aux crises énergétiques et de protéger durablement son tissu économique.

À plus long terme, le Gouvernement a ainsi engagé une série d'actions destinées à réduire la dépendance énergétique et à renforcer la stabilité économique. Cela inclut le développement conséquent des énergies renouvelables, l'extension des infrastructures énergétiques, la promotion de l'électromobilité, le préfinancement d'installations photovoltaïques, la coopération internationale en matière d'hydrogène, l'élaboration d'une stratégie nationale pour les batteries ou encore la mise en place de subventions climatiques attractives facilitant la transition énergétique pour les ménages et les entreprises. L'accompagnement gratuit assuré par la Klima-Agence complète cet ensemble de mesures.

Luxembourg, le 27/03/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles